



Un influenceur palestinien a passé 27 mois dans une prison israélienne pour des publications sur les réseaux sociaux

Description

Abdel Rahim Haj Yahya, un citoyen israélien, a été condamné pour incitation au terrorisme peu après le 7 octobre. Il est convaincu que cette condamnation est liée à sa large audience sur les réseaux sociaux.



Abdel Rahim Haj Yahya chez lui à Tayibe après sa sortie de prison, où il a passé 27 mois pour des publications sur les réseaux sociaux. photographe : Oren Ziv

Par Baker Zoubi et Oren Ziv, le 10 février 2026

Sur Instagram, Abdel Rahim Haj Yahya est de retour et partage à nouveau ses activités quotidiennes avec ses 117 000 abonnés. Il est difficile de croire qu'il a été libéré de prison il y a seulement quelques semaines, après avoir purgé plus de deux ans pour des publications sur les réseaux sociaux remontant à la période des attaques du 7 octobre – une des peines les plus sévères infligées à un ressortissant israélien pour ce type d'infraction.

Haj Yahya, influenceur de 23 ans originaire de la ville palestinienne de Tayibe, dans le centre d'Israël, a été arrêté le 10 octobre 2023. En un instant, l'une des voix les plus connues en ligne parmi les citoyens palestiniens d'Israël qui publiait des informations sur l'actualité politique en Cisjordanie et à Gaza et distribuait des cadeaux aux enfants palestiniens dans les hébergements et les camps de réfugiés a disparu.

Sa situation est restée entourée d'un brouillard : ni les chaînes d'information israéliennes ni les palestiniennes n'ont couvert la nouvelle, et les tentatives répétées de quelques journalistes et militants pour découvrir ce qui lui était arrivé se sont heurtées à un mur de silence.

« Rien de ce qu'il a subi, y compris la condamnation et la peine, ne se serait produit s'il n'avait pas été une personnalité connue et cela ne se serait pas passé de la même manière avant le 7 octobre », a expliqué Shua'a Mansour, l'avocat de Haj Yahya et ancien maire de Tayibe. « Au cœur de cette affaire, il y a une question fondamentale : qu'est-ce que la liberté d'expression ? »

Les 27 mois que Haj Yahya a passés dans les prisons israéliennes ont profondément marqué. S'il a perdu environ la moitié de son poids, le changement dans le contenu de ses publications sur les réseaux sociaux est tout aussi frappant. Depuis sa libération, il a plus publié de contenu sur les violations des droits humains ou les activités d'aide aux enfants palestiniens dans les hébergements et les camps. Il évite même d'évoquer toute allusion politique. Il a appris ce que l'on peut dire en Israël et ce qu'il vaut mieux taire.

Haj Yahya est revenu pour le magazine +972 sur son arrestation, son interrogatoire et son incarcération, et sur la manière dont les conditions de sa remise en liberté visent à envoyer un message clair sur les limites imposées à la liberté d'expression des Palestiniens.

Abdel Rahim Haj Yahya chez lui à Tayibe après sa sortie de prison, où il a passé 27 mois pour des publications sur les réseaux sociaux. (Oren Ziv)

Comment est déroulée votre arrestation ?

Le 10 octobre, plusieurs policiers masqués ont débarqué chez moi et m'ont arrêté. Ils n'étaient pas nombreux : avec le recul, j'ai compris qu'ils voulaient procéder à mon arrestation de manière discrète, car je suis une personnalité connue.

J'ai été soumis à dix jours d'interrogatoires pour incitation au terrorisme. Les accusations portaient principalement sur dix publications : sept ont été mises en ligne avant le 7 octobre et trois après. Certaines comprenaient des images des événements survenus dans l'enveloppe de Gaza [les communautés israéliennes situées près de la barrière de Gaza] avec mention de la date, rien de plus.

L'un des posts contenait une vidéo que j'avais reçue de chaînes Telegram israéliennes, c'est-à-dire du contenu dont la publication n'était pas interdite. Dans l'un des posts, j'ai écrit qu'il s'agissait d'images historiques, non pas pour célébrer [le 7 octobre, mais pour souligner] qu'il s'agissait d'un événement important qui ferait partie de l'histoire. Malgré cela, les publications ont été considérées comme une incitation à la

violence et une expression de soutien au terrorisme.

Par la suite, les enquêteurs ont retrouvé sur les réseaux sociaux une photo de moi prise lors d'une visite pour distribuer des cadeaux aux enfants du camp de réfugiés de Jénine, sur laquelle je tiens un fusil. Il s'agissait d'une photo prise au hasard, sur le vif, mais elle a donné lieu à une accusation supplémentaire : aide et complicité dans la possession d'une arme.

Après une longue procédure d'interrogatoires et d'audiences, j'ai été condamné à 27 mois de prison. J'ai purgé la totalité de ma peine, sans remise de peine, de mesures de clémence ou de circonstances atténuantes.

N'avez-vous jamais envisagé que vous pourriez être condamné à une peine de prison aussi longue en raison de publications sur les réseaux sociaux ?

J'avais entendu parler de personnes arrêtées pour avoir partagé leur opinion en ligne, et étant donné que je suis actif sur les réseaux sociaux, je n'ai pas été surpris par l'arrestation en soi, surtout compte tenu du climat qui régnait dans le pays à l'époque.

Trois mois avant mon arrestation, à l'été 2023, j'ai reçu un appel téléphonique de la police qui a vérifié mon numéro d'identité et m'a convoqué pour un interrogatoire. Le lendemain, ils ont rappelé et prétendu qu'il s'agissait d'une erreur d'identité. Il semble, avec le recul, qu'ils n'ont pas trouvé suffisamment d'éléments pour m'inculper et ont donc reporté l'enquête afin de chercher d'autres motifs d'arrestation.

Mais [lorsque j'ai été arrêté en octobre], je ne pensais pas écoper d'une peine aussi lourde. La peine la plus sévère dont je me souvenais pour avoir exprimé des opinions politiques était celle infligée à Cheikh Raed Salah [le chef de la branche nord du Mouvement islamique en Israël], condamné en 2020 à 28 mois de prison pour incitation à la haine, et je n'aurais jamais imaginé recevoir une peine similaire.



Cheikh Raed Salah, le chef de la branche nord du Mouvement islamique en IsraËl, lors de son audience au tribunal de HaËfa, le 5 juillet 2018. photographe : Meir Vaknin image : Flash90

Je pense que le fait que je sois une personnalité connue, avec des dizaines de milliers d'abonnÃ©es, a conduit Ã cette sanction sÃvÃre. Tout au long des audiences, [les procureurs] n'ont cessÃ de rÃpÃter que j'Ãtais blogueur et influenceur sur les rÃseaux sociaux. Lors d'un de mes interrogatoires, un enquÃteur m'a dit qu'une personne qui commet un attentat est moins dangereuse que moi, car elle agit seule, alors que mon influence s'Ãtend Ã de nombreuses personnes.

Pouvez-vous dÃcrire les conditions de votre interrogatoire et de votre dÃtention ?

Je n'ai pas été battu pendant les interrogatoires, mais il y avait des cris, des menaces et une atmosphère très tendue. Quant à l'emprisonnement lui-même, j'ai passé les dix premiers jours à la prison de Megiddo et le reste à la prison de Gilboa, où j'ai rencontré des prisonniers de longue date et bien connus, de nouveaux prisonniers arrivés le 7 octobre, des prisonniers politiques, ainsi qu'un prisonnier syrien et un prisonnier turc qui, dès après ce qu'on m'a dit, avait été arrêté après avoir tenté d'entrer en Israël par le plateau du Golan.

Tout le monde sait quel point les conditions dans les prisons israéliennes se sont considérablement détériorées après le 7 octobre, et même les mesures de clémence les plus officielles ont été supprimées. Je préfère ne pas entrer dans les détails, car je ne veux pas que mes propos soient un nouveau mal interprétés. Je dirai seulement ceci : tout ce qui a été dit sur ce qui se passe en prison, je l'ai vu de mes propres yeux !

Pourquoi votre affaire a-t-elle reçu si peu d'attention médiatique, et pourquoi votre famille a-t-elle choisi de garder le silence ?

Shua'a Mansour, mon avocat, a délibérément préféré ne pas porter l'affaire devant les médias et ne pas la rendre publique. Nous craignons que cela ne conduise à des incitations à la haine contre moi et n'ait un impact négatif sur la procédure judiciaire.

Les procureurs ont tenté de transformer mon cas en une « affaire impliquant une personnalité publique », en soulignant que je suis un influenceur et une personnalité connue sur les réseaux sociaux. Mais si mon cas avait retenti dans les médias et avait accompagné des incitations à la haine, il est très probable que la peine aurait été encore plus sévère.

Vous êtes l'aîné de la famille et vos frères et sœurs sont encore des enfants. Comment votre famille a-t-elle fait face à votre arrestation et au traumatisme qui en a résulté ?

Ma famille a payé le plus lourd tribut. Le choc et l'angoisse ne les ont pas quittés une seule seconde, même après ma remise en liberté.

Mon frère n'avait que 8 ans lorsque j'ai été arrêté ; le traumatisme a été tel qu'il n'a pas pu retourner à l'école pendant une année entière. Mon autre frère a subi un choc psychologique qui a conduit, peu après, à avoir un accident de la route. Mon père, bien qu'il soit relativement jeune, ne prend désormais pas moins de 12 médicaments par jour.

Pendant toute la durée de mon arrestation, aucun membre de la Knesset, aucun dirigeant du Haut Comité de suivi [l'organe représentatif non partisan des citoyens palestiniens], ni aucun autre organisme officiel ne nous a contactés, pas même pour s'enquérir des besoins de la famille ou pour établir un contact avec moi. Ils étaient pourtant parfaitement au courant de l'affaire. Le sentiment d'abandon était difficile à supporter, presque inimaginable.

J'avais déjà entendu parler de cas similaires de défaillance envers des détenus lors des évènements de mai 2021, mais je ne pensais pas que la réalité était aussi grave. Rien ne justifie d'abandonner une famille sans défense après que leur fils a été arrêté et emprisonné pour avoir exprimé son opinion ; ni le choc du 7 octobre, ni la peur des critiques ou des incitations.

Des conditions vous ont-elles été imposées après votre libération ?

Il existe une disposition standard prévoyant une nouvelle arrestation en cas d'infraction similaire à l'avenir, à savoir l'incitation au terrorisme. Par ailleurs, avant même ma libération, les gardiens de prison m'ont averti que je devais m'abstenir de parler et de donner des détails sur mon séjour en prison, car cela pourrait me causer davantage de problèmes juridiques.

Pour moi, il est clair que cette mise en garde se voulait dissuasive. Je sais que n'importe quelle prise de position peut être interprétée, à tout moment, comme relevant de l'incitation au terrorisme. Les procureurs ont établi un lien entre mes publications sur les réseaux sociaux [autour du 7 octobre] et des déclarations et publications antérieures, estimant qu'elles constituaient une incitation et un soutien au terrorisme, alors qu'elles ne contiennent rien de tel.

Mon avocat a déposé une requête auprès de la Haute Cour contre cette interprétation, et le lendemain de ma libération, la Cour a accepté de la réexaminer. Nous poursuivrons la procédure dans le but d'obtenir un acquittement, car les publications pour lesquelles j'ai été condamné ne contiennent, de notre point de vue, aucun élément caractéristique incitatif.

Source : [+972 Magazine](#)

Traduction : JC pour l'Agence Média Palestine

date créée
2026/02/16